

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

RAPPORT DE CONTRÔLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

49.643

Date du contrôle:

22/07/2024

Lieu du contrôle:

Rue de Saint-Léger 12 7711 Mouscron Belgique

Testeur d'installation:**Agent-visiteur:**

Charles Matot

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-007/5285039

Date d'émission:

22/07/2024 10:32:51

Prochaine visite avant le:

22/07/2025

Donneur d'ordre

Nom

PEB Mouscron

Adresse

rue de la paix 2, 7700 Mouscron

Email

pebmouscron@gmail.com

Base(s) réglementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Identification de l'installation électriques

Adresse de l'installation

Rue de Saint-Léger 12 7711 Mouscron Belgique

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Rue de Saint-Léger 12, 7711 Mouscron

Adresse du propriétaire

Rue de Saint-Léger 12 7711 Mouscron Belgique

Installateur

Rue de Saint-Léger 12, 7711

Mouscron

Fondations

avant 81

Mise en oeuvre de l'installation

après 81

Données du raccordement

GRD

Ores

Numéro de compteur

37 666 164

Code EAN

NC

Liaison compteur-tableau

VOB 2X10

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

40 A 2P

Atlas Controle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Contrôles

Schémas/plans

NOK

Liaisons équipotentielles

NOK

Description de l'installation

TD1:

1 diff 300mA 40A 2p type A
1 diff 30mA 40A 2p type A
5 disj C16A 2p 1,5mm²
7 disj C20A 2p 2,5mm²
1 disj C40A 2p 6mm²

TD2:

1 diff 30mA 25A 4p type A (not ok)
1 disj C16A 2p 1,5mm²
9 disj C20A 2p 2,5mm²

Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	OK
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	13
Isolement ($M\Omega$)	<0,5

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Controle
 Boulevard Lambermont 127
 1030 Bruxelles

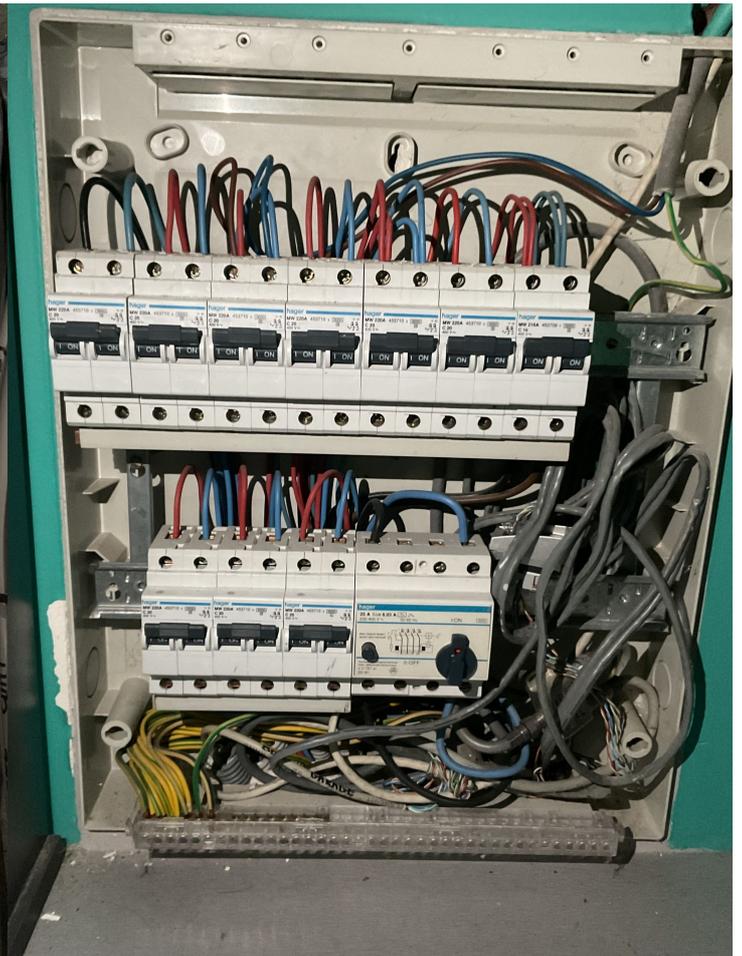
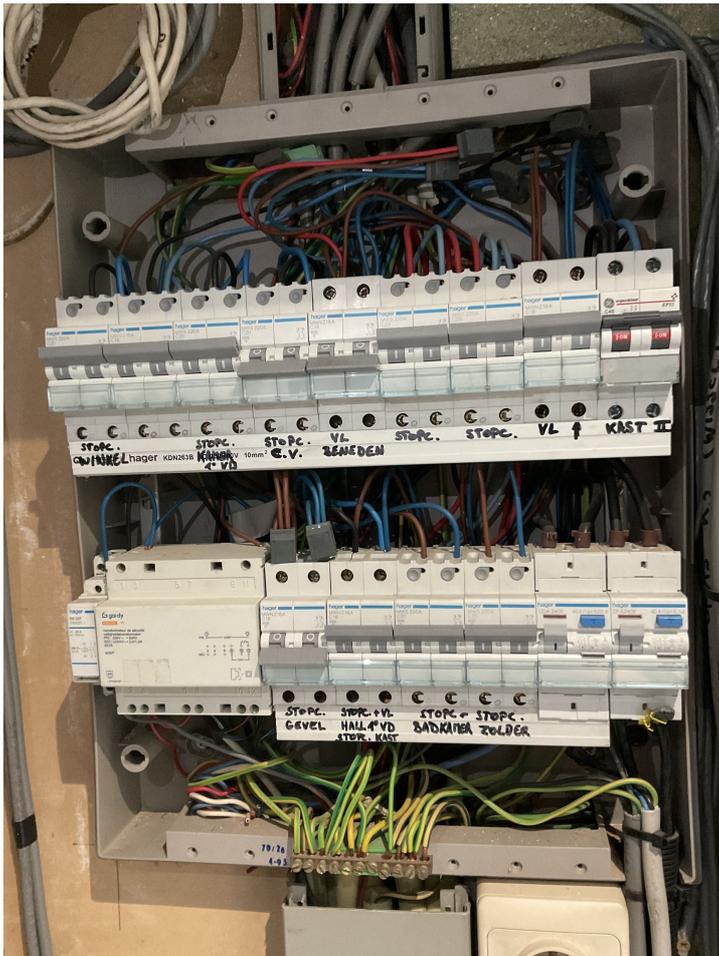


Tableau 1

Tableau 2

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms.	L1: 6. 4. 5. 1.; L3: 6. 4. 5. 2.
Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
Le dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être placé dans un endroit aisément accessible.	L1: 5.1.5.; 4.2.3.3.; 5.4.2.1.; L3: 5.1.5.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
Renseigner sur les schémas unifilaires et de position, les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
Les documents des influences externes ne sont pas présents au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1.	

Atlas Contrôle

Boulevard Lambertmont 127

1030 Bruxelles

- le différentiel 30mA 25A du TD2 est à remplacer par un différentiel 30mA 40A

Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
Au moins trois exemplaires des schémas de l'installation électrique doivent être présents.	RDE14
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15
L'emplacement du sectionneur de terre dans l'immeuble est à montrer. Il doit se trouver dans les parties communes du bâtiment (local des compteurs, cave, ...), et est commun à toutes les unités d'habitation.	RDE25

Libellé	Photo
Infraction	